

Collecte de fonds

Section	Politique publique	Diffusion	Public
Approbation du conseil	27 novembre 2003	Champ d'application	Public
Mise en application	27 novembre 2003, 10 décembre 2020	Personne-ressource	Gérant ou gérante de succursale, Directeur ou directrice
Révision			
Mise en application			
Politiques, procédures et lignes directrices connexes			
Formulaires connexes			

Collectes de fonds pour la bibliothèque

Le conseil est conscient que la bibliothèque doit recueillir des fonds pour respecter son budget de fonctionnement annuel. On s'attend à ce que le personnel, dans le cadre de son travail, fasse la promotion des collectes de fonds approuvées par le conseil.

Le personnel des succursales peut lancer des campagnes de financement locales au profit de sa succursale locale. Le gérant ou la gérante de la succursale doit approuver le moment choisi pour mener ces campagnes. Avant de donner une approbation, l'incidence d'une campagne sur les initiatives régionales de collecte de fonds doit aussi être prise en considération.

Collectes de fonds pour d'autres organismes

Le conseil ne sollicitera pas de dons au nom d'une organisation autre que la Western Counties Regional Library, son association caritative et ses groupes d'Amis de la bibliothèque, et il n'acceptera pas de dons pour une organisation autre que la Western Counties Regional Library, l'association caritative de la Western Counties Regional Library, les associations affiliées à ses édifices et les groupes Amis de la bibliothèque. Cette restriction comprend les boccas de collecte et autres campagnes de financement à des fins caritatives.